

Recto Verso

L'Observatoire Régional des Urgences Midi-Pyrénées communique

n° 16

mars 2010

La mise en réseau des structures d'urgence nécessite une circulation des informations qui passe par la mise en place de canaux de téléphonie, de radiocommunication et d'informatique. L'ARH a confié à l'ORU-MiP la mission prioritaire d'interconnecter les huit Samu de la région.

Dr JL Ducassé

INTERCONNEXION DES SAMU DE MIDI-PYRÉNÉES

Dans le cadre de l'amélioration des réseaux de communication des SAMU de Midi-Pyrénées, deux axes de travail ont été définis : **les radiocommunications hertziennes et les télécommunications.**

Sur le premier axe, la mise en place du réseau Antarès par la sécurité civile a été l'occasion d'une mise à plat des besoins des huit SAMU face aux capacités de ce réseau. Une étude* menée par le cabinet EMSYS pour le compte de l'ORU a été remise à l'ARH courant 2008, mettant en avant la nécessité de conserver un réseau radio permettant de :

- s'ouvrir à des partenaires privés ou associatifs de l'Aide Médicale Urgente, exclus du réseau Antarès
- s'affranchir de la contrainte d'une structure départementale rigide en favorisant les relations entre les SAMU.

C'est dans cette optique que l'ORU procède à la mise en œuvre d'une fréquence régionale « SAMU » dans la bande des 150 MHz, basée sur une technologie compatible analogique et numérique. D'ores et déjà, un émetteur installé au Pic du Midi couvre six des huit Centre 15 de notre région et prochainement, un relais situé à Toulouse couvrira les deux autres. Une offre d'équipement sera ensuite soumise à chaque Centre 15, autorisant ce lien direct avec ses partenaires, indépendamment du réseau téléphonique.

C'est en effet la fragilité de ce deuxième réseau, à l'importance pourtant capitale, qui justifie notre deuxième axe de travail : la sécurisation des télécommunications des Centre 15. Cette mission

a débuté par un audit* de l'existant mené conjointement par l'ORU et le cabinet ORIA. Une analyse a permis de mettre en évidence bon nombre de lacunes des systèmes actuels face à des hypothèses de panne, et surtout une grande disparité des situations de chaque département. Sur la base d'une solution fonctionnellement « idéale », des solutions techniques personnalisées pourront donc être proposées à chaque SAMU, en fonction de ses spécificités et de ses attentes.

Parmi les solutions proposées, celle d'un autocommutateur régional commun permettant de secourir n'importe lequel des huit SAMU est celle qui semble permettre à la fois :

- des économies d'échelle par rapport à huit équipements de secours départementaux
- une sécurisation en cas d'impact d'une catastrophe sur un Centre 15 :
 - continuité de l'acheminement des appels par des voies distinctes
 - continuité de la réponse par répartition intelligente des appels sur les autres centres
 - déploiement secondaire de postes de travail délocalisés si la crise se prolonge
- une réponse aux attentes exprimées par certains SAMU de pouvoir bénéficier au quotidien des possibilités de cette interconnexion, y compris dans le cadre de binômes extrarégionaux.

Au final, quelle que soit la solution retenue au niveau d'un département, elle devra permettre qu'aucun appel au 15 ne reste sans réponse pour une cause matérielle ou technique.

Tirage : 350 exemplaires
ISSN 1767-4549
Dépôt légal : mai 2004

Christine Sagnes-Raffy
Prix : 1 €

Laurent Gout
Mathieu Dartigues
Françoise Dumoulin

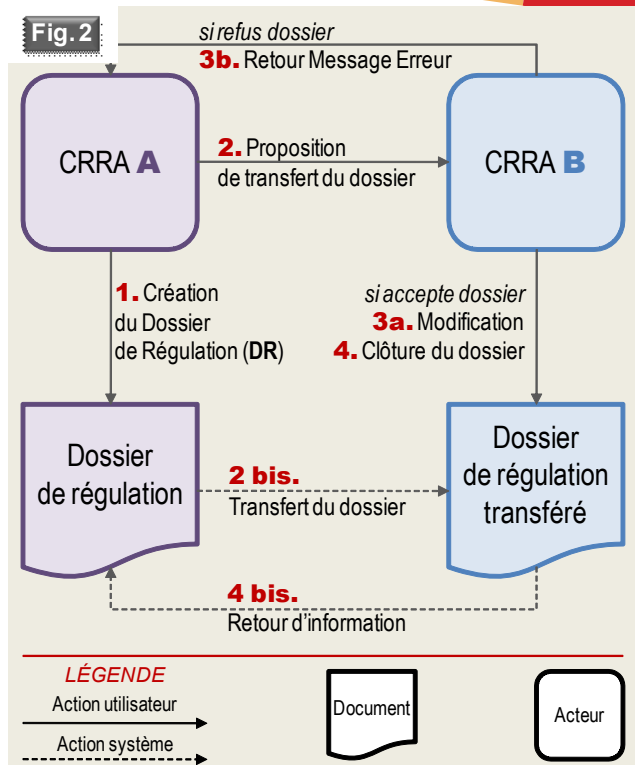
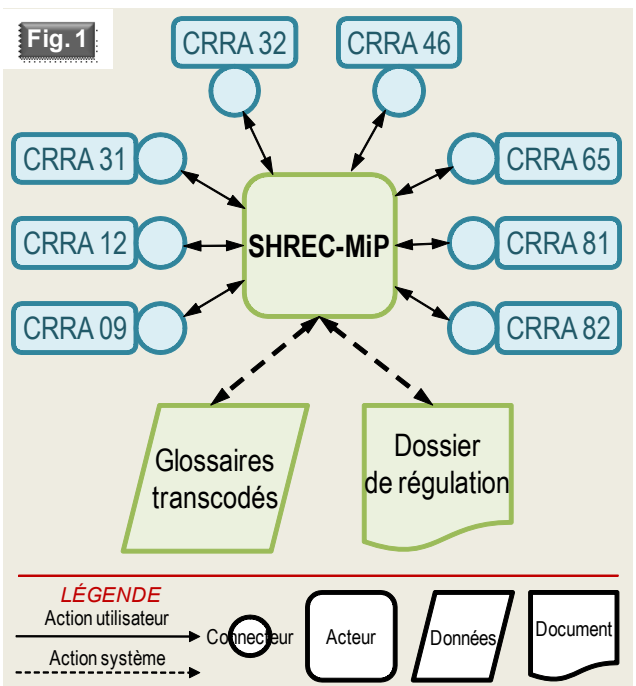
Interconnexion informatique : un nouveau vecteur de communication, le SHREC-MiP

(Serveur préHospitalier Régional d'Echange et de Communication de Midi-Pyrénées)

L'ORU-MiP a été chargé d'interconnecter les systèmes informatiques des structures d'urgence avec une priorisation forte sur l'interconnexion informatique des CRRAs.

L'objectif, fixé au 30 juin 2010, est de permettre à chaque CRRAs d'envoyer des dossiers de régulation aux CRRAs frontaliers, au sein de Midi-Pyrénées. Ceci constitue la première phase de l'interconnexion informatique des CRRAs. Les solutions informatiques des CRRAs de Midi-Pyrénées, actuellement très hétérogènes, ne permettent pas aux différents logiciels de communiquer entre eux.

L'ORU-MiP propose une solution technique orientée autour d'un pivot central où chaque logiciel CRRAs communique en émission/réception avec ce pivot, celui-ci « traduisant » ensuite les dossiers transmis afin de les



rendre compatibles avec les différents logiciels destinataires (Fig. 1).

Si, dans un premier temps, les CRRAs sont seuls concernés, d'autres acteurs pourront, à terme, être intégrés à cet échange d'informations. La première phase de ce projet se limite à un simple échange de dossiers, sans transcodage (mise en correspondance des glossaires de régulation) (Fig. 2). Les phases suivantes viseront à améliorer la qualité du transcodage ainsi que le partage en temps réel du dossier de régulation à plusieurs acteurs.

Les éditeurs des logiciels CRRAs ont été contactés afin de faire le point sur les modes de communication existant et les différentes prestations à engager.

Le document explicatif*, a été adressé à chaque établissement midi-pyrénéen siège de SAMU.

* documents disponibles sur www.orumip.fr rubrique Bibliothèque > Recto Verso